

Réf: Dossier N° : 53716

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « RELAGRI »**

**Siège social : ABIDJAN - SONGON ADIAPO MORONOU, BP V218
SONGON**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20 Août 2018, et enregistrés au CEPICI le 31 Août 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « RELAGRI » .

Objet: Travaux agricoles, traitements phytosanitaires, aménagement de périmètres irrigués et de drainage agricole, fourniture d'équipements agricoles et de produits phytosanitaires. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés

**Siège social: ABIDJAN - SONGON ADIAPO MORONOU, BP V218
SONGON**

GERANT: Monsieur KISSOU JOEL ROMARIC.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-23581 du 31/08/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°20472 du 31/08/2018

Pour Avis

Le CEPICI

